



Date de début de contrat de travail

Par **amber0809**, le **19/08/2014 à 18:06**

Bonjour,

Je suis salariée d'une SSII et j'ai démissionné le 23 juillet 2014, car j'ai reçu une proposition d'embauche d'une autre société. Avant de signer le contrat de travail, j'ai précisé que je ne savais pas si je pourrai négocier mon préavis qui est de 3 mois.

Mais la nouvelle société m'a répondu que cela n'avait pas d'importance, ils pourraient m'attendre. Cela ne les a pas empêché de me faire signer un contrat qui démarrerait le 8 septembre 2014 (car mission probable chez un client que j'ai d'ailleurs rencontré). Ils m'ont indiqué que la date pourrait être modifiée si besoin (au moyen d'un avenant par exemple). J'ai donc signé et posé ma démission.

Il se trouve qu'effectivement, je n'ai pu négocier mon préavis. Je ne serai libre de tout engagement qu'au 23 octobre 2014.

Ma question est la suivante : dans la mesure où il n'est pas possible d'avoir 2 employeurs en même temps, est-il possible que la nouvelle société revienne sur ses engagements ? A-t-elle l'obligation de faire un avenant en tenant compte de ma disponibilité ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **19/08/2014 à 18:19**

Bonjour,

Tout dépend quels sont vos accords écrits puisque vous savez sans doute que les paroles s'envolent...

Plutôt qu'un contrat de travail, il aurait mieux valu conclure une promesse d'embauche avec une date flexible...